



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition
de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title-Sujet Build in Canada Innovation Program (BCIP) Procurement Process Processus d'approvisionnement du Programme d'innovation construire au Canada	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-15BCIP/A	Date April 10, 2015
Client Reference No. - N° de référence du client EN578-15BCIP	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-15-00679444	
File No. - N° de dossier 006sc.EN578-15BCIP	CCC No./N° CC - FMS NO. / N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 2:00 PM on - le 2015-04-23	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Time EDT
F.O.B. - F.A.B Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jean M. Bellec	Buyer Id - Id de l'acheteur 006sc
Telephone No. - N° de téléphone 819-956-1669	FAX No. - N° de FAX 819-997-2229
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions : See Herein
Instructions : Voir au présent

Delivery Required - Livraison exigée See Herein - Voir au présent	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

TITRE: PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT DU PROGRAMME D'INNOVATION CONSTRUIRE AU CANADA

1. OBJECTIF

La présente demande de renseignements (DDR) vise à obtenir des renseignements de l'industrie et d'autres intervenants sur leur intérêt, leurs expériences et leurs préoccupations relativement au processus d'approvisionnement concurrentiel du Programme d'innovation Construire au Canada (PICC), anciennement appelé Programme canadien de commercialisation des innovations, en leur donnant l'occasion de formuler des commentaires sur le programme et sa stratégie d'approvisionnement.

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le PICC est une initiative créée dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser la croissance économique, comme l'indique le budget 2010. Le PICC, qui est géré par le Bureau des petites et moyennes entreprises et de l'engagement stratégique (BPME-ES), est devenu un programme permanent dans le budget 2012.

Le PICC a été mis sur pied pour favoriser l'innovation des entreprises canadiennes et pour appuyer l'engagement fédéral visant à combler les lacunes à l'étape de la précommercialisation des biens et/ou services innovateurs. Le PICC est un programme de recherche et développement visant à évaluer et à mettre à l'essai des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été commercialisés et qui se trouvent à un stade avancé de leur développement. Le Programme compte deux volets : régulier et militaire.

Dans le cadre du PICC, les innovateurs sont jumelés à un ministère fédéral qui participe à la mise à l'essai de l'innovation. L'État achète l'innovation auprès de l'innovateur et le ministère chargé de la mise à l'essai s'occupe de la mise à l'essai et de la rétroaction.

3. EXIGENCES

Le PICC s'engage à fournir un soutien optimal aux entreprises canadiennes, aux ministères fédéraux et aux autres intervenants. Pour tenir cet engagement, nous souhaitons mieux comprendre vos préoccupations à l'égard des processus du PICC, y compris son processus d'approvisionnement concurrentiel.

Le processus d'approvisionnement actuel est décrit à l'annexe I, Vue d'ensemble du PICC, section C, Critères d'admissibilité.

4. STRATÉGIE D'ACQUISITION

Le PICC utilise la méthode d'approvisionnement de la demande de propositions (DDP) pour faire l'acquisition de biens et/ou services novateurs. La DDP se traduira par un bassin de soumissionnaires présélectionnés pour le volet régulier et le volet militaire. L'établissement du bassin de soumissionnaires présélectionnés est « approuvé en principe » et ne constitue pas une

garantie de la part du Canada qu'un marché sera attribué. L'autorité contractante de TPSGC diffusera les lettres faisant état du compte rendu des résultats définitifs de l'évaluation. L'attribution d'un contrat sera recommandée en fonction du budget maximum pour chaque volet et du processus d'exigences conditionnelles.

- 1- Jumelage avec un ministère chargé de la mise à l'essai
- 2- Énoncé des travaux
- 3- Capacité financière et attestations
- 4- Négociations contractuelles
- 5- Attribution d'un contrat.

5. QUESTIONNAIRE

Le questionnaire peut être rempli à l'adresse suivante :

Français : <https://tpsgc-pwgsc1.sondages-surveys.ca/surveys/BCIP-PICC/request-for-information-rfi/?lang=fr-ca>

Anglais : <https://tpsgc-pwgsc1.sondages-surveys.ca/surveys/BCIP-PICC/request-for-information-rfi/?lang=en>

Vous aurez besoin de 10 à 20 minutes pour remplir le questionnaire, selon le nombre d'expériences liées au PICC s'appliquant à votre organisation. Les renseignements fournis seront traités en toute confidentialité et n'auront aucune incidence sur votre future participation au PICC.

Le Canada analysera les commentaires de l'industrie, en fera le résumé et affichera les résultats sur son service électronique d'appels d'offres du gouvernement, le site achatsetventes.gc.ca.

Langue des réponses

Les réponses peuvent être fournies en français ou en anglais, au choix du répondant.

6. EXAMEN DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Le Canada se réserve le droit de demander des clarifications durant l'examen des réponses à la présente demande de renseignements.

Le soumissionnaire assumera seul les frais engagés pour préparer et présenter sa réponse à la demande de renseignements.

7. AUCUNE OBLIGATION

La publication de la présente demande de renseignements n'oblige pas le Canada à lancer un appel de propositions subséquent ni à négocier tout contrat connexe pour le besoin en question. Par ailleurs, elle ne l'engage pas, juridiquement ou de toute autre façon, à conclure une entente quelconque ou à accepter les suggestions de l'industrie.

Le processus de consultation de l'industrie n'est pas un appel de propositions, et aucun contrat n'en résultera.

Les répondants éventuels seront informés que les renseignements transmis au Canada au moyen du questionnaire mentionné peuvent être utilisés par le Canada pour préparer un appel de propositions concurrentiel ultérieur. Cependant, le Canada n'est pas tenu de donner suite à quelque déclaration d'intérêt, ni d'en tenir compte dans aucun document connexe.

La participation à ce processus ne sera pas obligatoire pour tout appel de propositions subséquent.

8. DATE DE CLÔTURE

Les réponses à la présente demande de renseignements doivent être envoyées en ligne à l'aide de l'hyperlien ci-dessus au plus tard le 23 avril 2015.

9. AUTORITÉ CONTRACTANTE

Toutes les demandes de renseignements et autres communications liées à la présente demande de renseignements doivent être adressées à l'agent de négociation des contrats :

Jean M. Bellec
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction de l'approvisionnement en travaux scientifiques
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : 819-956-1669
Courriel : picc-bcip@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Annexe 1

Programme d'innovation *Construire au Canada*

Aperçu du PICC

Direction générale des approvisionnements

Bureau des petites et moyennes entreprises et de l'engagement stratégique

Printemps 2015

Table des matières

A.	Au sujet du programme	2
B.	Secteurs prioritaires.....	2
C.	Critères d'admissibilité.....	3
D.	Définitions du PICC.....	4
E.	Niveaux de maturité technologique	7
	Descriptions détaillées des NMT	7
F.	Foire aux questions	9
	Générale.....	9
	Procédure pour la présentation des propositions	9
	Propositions admissibles.....	10
	Niveau de maturité technologique (NMT).....	10
	Aspect financier	10
	Les ministères chargé de la mise à l'essai.....	11
	Procédures d'évaluation et méthode de sélection.....	11
	Après l'évaluation	12

A. Au sujet du programme

Mis sur pied pour favoriser l'innovation des entreprises canadiennes, le Programme d'innovation *Construire au Canada* (PICC) aide les entreprises à combler les lacunes à l'étape de la précommercialisation en achetant leurs produits et services novateurs qui en sont aux dernières étapes du développement afin que le gouvernement fédéral les mette à l'essai. Le programme, qui était appelé le Programme canadien pour la commercialisation des innovations durant sa phase pilote, aide les entreprises en :

- Attribuant des contrats aux entrepreneurs ayant des innovations précommerciales, au moyen d'un processus ouvert, transparent, concurrentiel et équitable;
- Mettant à l'essai des biens ou services des entrepreneurs et en leur formulant des commentaires connexes;
- Donnant aux innovateurs l'occasion de se lancer sur le marché avec une application réussie de leurs nouveaux biens ou services;
- Fournissant des renseignements sur la façon de faire affaire avec le gouvernement du Canada;
- Le PICC est géré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et mis en œuvre par le Bureau des petites et moyennes entreprises (BPME). Le BPME intervient au nom des petites et moyennes entreprises en ce qui concerne l'approvisionnement fédéral.

B. Secteurs prioritaires



Figure 1: Secteurs prioritaires du volet standard

Volet Standard

- Environnement
- Santé
- Sécurité et protection
- Technologies habilitantes

Volet Militaire

- Cybersécurité
- Commandement et soutien
- Protection des soldats
- Sécurité de l'arctique et sécurité maritime
- Soutien en service
- Systèmes d'entraînement



Figure 2: Secteurs prioritaires du volet militEaire

C. Critères d'admissibilité

Les propositions doivent satisfaire à certains critères de base pour être admissibles au programme d'innovation Construire au Canada (PICC). Elles doivent en outre satisfaire aux « critères obligatoires » ci-après avant de passer à l'évaluation. Elles doivent aussi répondre aux critères de sélection concernant la « maturité » et la « capacité de commercialisation ».

Critères obligatoires

- L'innovation doit correspondre à l'un des quatre secteurs prioritaires du volet standard ou à l'un des six secteurs prioritaires du volet militaire;
- La valeur des innovations proposées dans le cadre du volet standard ne peut pas dépasser 500 000 \$ (taxes, frais d'expédition et frais de déplacement en sus, selon le cas), tandis que celle des innovations proposées dans le cadre du volet militaire ne peut pas dépasser 1 000 000 \$ (taxes, frais d'expédition et frais de déplacement en sus, selon le cas);
- L'innovation proposée ne peut avoir été commercialisée. Autrement dit, elle ne peut avoir été vendue au Canada ou à l'étranger;
- Les entreprises doivent être des « soumissionnaires canadiens », tel qu'il est défini dans la section D du présent document. Il n'est pas ici question de citoyenneté;
- Les innovations doivent satisfaire à l'exigence qui prescrit 80 % de contenu canadien. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la section [Attestations](#) du site Web;
- Le soumissionnaire doit montrer qu'il possède les droits de propriété intellectuelle sur l'innovation ou possède une licence pour la propriété intellectuelle; et
- Le soumissionnaire doit obtenir la note de passage pour le critère selon lequel « l'innovation constitue une percée par rapport à ce qui se fait de mieux », tel qu'il est défini par le programme.

Critères de sélection

- Par « état de préparation », on entend le fait que l'innovation est prête à être mise à l'essai et évaluée selon les niveaux de maturité technologique définis dans la section E du présent document; et être de
- « Capacité de commercialisation », on entend la capacité de l'entreprise à mettre l'innovation sur le marché.

Évaluation

Les propositions répondant aux exigences essentielles mentionnés ci-haut seront évaluées plus en profondeur en fonction des quatre éléments suivants :

Innovation

La proposition montre que l'innovation constitue une percée par rapport à ce qui se fait de mieux.

Commercialisation

La proposition montre que le marché offre à l'innovation le potentiel de devenir profitable de façon durable.

Plan de mise à l'essai

La proposition montre que le plan de mise à l'essai est bien conçu et qu'il comprend des objectifs clairs, une stratégie d'atténuation des risques et un échéancier réaliste.

Avantages

La proposition montre que l'innovation offre des avantages financiers et autres à la société canadienne ou au ministère qui en fera l'essai.

D. Définitions du PICC

Contenu canadien :

Au moins 80 pour cent du prix total de la proposition doit correspondre à des biens et services canadiens. Pour accéder à la définition complète de ce qui constitue le contenu canadien, veuillez consulter le document d'attestation accessible dans la section Soumettre une proposition du site Web.

Définition d'une technologie :

- l'application pratique de la science au commerce ou à l'industrie;
- la science de l'application des connaissances scientifiques aux problèmes pratiques;
- une innovation fondée sur le progrès scientifique et industriel;
- l'information et le savoir-faire particuliers nécessaires au développement, à la production ou à l'utilisation d'un bien ou d'un service.

Définition d'une invention :

Une conception de fabrication ou toute amélioration innovatrice et utile, c'est-à-dire qui n'est pas connue ou qui ne découle pas de toute évidence d'une façon actuelle de faire les choses.

Innovation :

- Une invention ou une technologie ou un procédé nouveau non offert encore sur le marché.
- Modifications importantes apportées à l'application d'une technologie ou d'un procédé existant utilisé dans des conditions ou un contexte où les applications actuelles ne sont pas applicables ou possibles.
- L'amélioration d'une technologie ou d'un procédé existant qui représente une amélioration considérable (généralement brevetable) de la fonctionnalité, du coût ou de la performance

d'un bien ou d'un service considéré comme d'avant-garde ou comme la meilleure pratique courante de l'industrie.

Une amélioration graduelle, une adaptation aux bonnes pratiques d'ingénierie ou une technologie qui suit le cours normal du développement d'un produit (c.-à-d. la version ou la mise à jour suivante) n'est pas considérée comme une « innovation » dans le cadre du programme.

Innovation pré-commerciales :

Les innovations pré-commerciales sont celles qui se situent aux phases de recherche et développement (R et D), avant la commercialisation. Leur développement correspond à un niveau de maturité technologique (NMT) de 7 à 9. Les innovations pré-commerciales n'ont pas été produites en quantités, ont pu être vendues en un nombre limité d'exemplaires aux fins de mise à l'essai et de démonstration et ne sont pas facilement accessibles sur le marché.

Il peut s'agir par exemple d'activités d'exploration de solutions, de conception et de prototypage jusqu'à l'étape du développement original d'un nombre limité de premiers biens ou services sous forme de série d'essai. Le développement original d'un bien ou service nouveau peut comprendre une production ou une fourniture limitée afin de tenir compte des résultats des essais sur le terrain et de démontrer que le bien ou service se prête à une production ou à une fourniture en quantités conformément à des normes de qualité acceptables.

Le PICC exige que toutes les innovations proposées soient, quant à leur état et à leur échelle, prêtes à être mises à l'essai à la date de présentation de la proposition, et que seules des ajustements limités soient nécessaires, selon les besoins d'un ministère chargé de la mise à l'essai.

Innovation présélectionnées :

Le PICC suit une approche unique d'approvisionnement, qui met les innovations d'un vaste éventail de secteurs de l'industrie en concurrence avec la technologie de pointe existante. À la suite du processus d'évaluation de l'appel de propositions, les propositions en tête de liste seront inscrites au répertoire des innovations présélectionnées. Un contrat n'est pas garanti à toutes les « innovations préqualifiées » tant qu'un ministère d'essai n'a pas été trouvé et que les deux parties n'ont pas établi un arrangement mutuel sur toutes les modalités de tout contrat subséquent. L'octroi d'un contrat dépend aussi de la disponibilité des fonds et d'autres conditions relevées au cours du processus d'attribution de contrat dans le document d'appel de propositions.

Ministère chargé de la mise à l'essai :

Les ministères potentiellement chargés de la mise à l'essai dans le cadre du PICC sont définis comme les ministères ou organismes mentionnés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances*

publiques. La participation du ministère chargé de la mise à l'essai est volontaire et dépend de sa capacité à réaliser l'essai. Le rôle principal du ministère chargé de la mise à l'essai sera d'évaluer et de mettre à l'essai l'innovation proposée dans le cadre de la demande de propositions.

Les permis et attestations exigés par un éventuel ministère chargé de la mise à l'essai doivent être pris en considération par le soumissionnaire.

Percée à la fine pointe de la technologie :

Une technologie représentant une percée à la fine pointe du développement de produits ou de services commerciaux déjà offerts sur le marché. Dans le cadre du PICC, la fine pointe de la technologie doit correspondre à l'innovation telle qu'elle est définie par le programme et est un élément clé utilisé pour déterminer à quel point les innovations constituent une percée.

Le PICC évalue les innovations par rapport à ce qui est offert sur le marché, et non par rapport aux autres propositions ou innovations précommerciales pouvant représenter une percée semblable.

Soumissionnaire canadien :

Le soumissionnaire doit être canadien et présenter une soumission en son propre nom. Un soumissionnaire canadien est un soumissionnaire ayant un établissement au Canada clairement identifié par un nom et accessible pendant les heures de travail habituelles où il mène des activités de façon permanente.

Vente commerciale :

Un bien et/ou un service qui est offert sur le marché et/ou qui a été vendu à des utilisateurs du secteur privé ou public, dans son état actuel, ou un service offert à des fins autres que les essais ou le développement.

E. Niveaux de maturité technologique

Pour être éligible au PICC, les innovations doivent atteindre un niveau de maturité technologique (NMT) de 7, 8 ou 9. Les entreprises qui ne se qualifient pas pour le PICC peuvent consulter entreprisescanada.ca pour étudier les subventions et les contributions existantes et obtenir plus d'information sur les programmes applicables à leurs NMT. De plus, le [Service de guide-expert](#) du Conseil national de recherches du Canada offre une base de données contenant toutes les ressources d'aide à l'innovation possibles en plus d'offrir par l'entremise de ses conseillers experts des séances individuelles d'orientation et des services personnalisés.

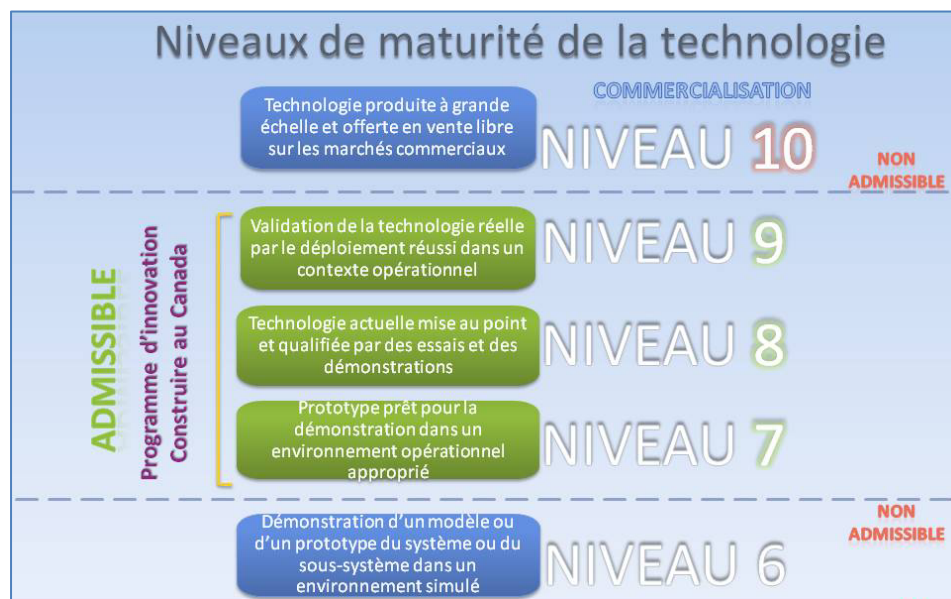


Figure 3 : Activités de R et D admissibles au PICC

Descriptions détaillées des NMT

Admissible au PICC:

Niveau 9 : Validation de la technologie réelle par le déploiement réussi dans un contexte opérationnel.

À ce niveau, il y a l'application concrète de la technologie dans sa forme finale et dans des conditions réelles, comme celles s'appliquant au cours des essais et de l'évaluation opérationnels. Les activités incluent l'utilisation de l'innovation dans des conditions de conduite opérationnelle.

Niveau 8 : Technologie actuelle mise au point et qualifiée par des essais et des démonstrations.

À ce niveau, il est prouvé que la technologie fonctionne dans sa forme finale et dans les conditions prévues. Les activités incluent des essais de mise au point et des évaluations afin d'établir s'il répond aux exigences opérationnelles.

Niveau 7 : Prototype prêt pour la démonstration dans un environnement opérationnel approprié.

À ce niveau, le prototype à l'état opérationnel et prêt pour la démonstration d'un prototype réel dans un environnement opérationnel. Les activités incluent l'essai du prototype sur le terrain.

Non admissible au PICC:

Niveau 6 : Démonstration d'un modèle ou d'un prototype du système ou du sous-système dans un environnement simulé.

À ce niveau, un modèle ou un prototype qui représente une configuration quasi souhaitée. Les activités incluent l'essai dans un environnement opérationnel ou un laboratoire simulé.

Niveau 5 : Validation des éléments ou d'une maquette dans un environnement simulé.

À ce niveau, les composants technologiques de base sont intégrés, aux fins d'essais dans un environnement simulé. Les activités incluent l'intégration de composants en laboratoire.

Niveau 4 : Validation des éléments ou des conditions d'essai en laboratoire.

À ce niveau, les composants technologiques de base sont intégrés pour valider le bon fonctionnement commun. Les activités incluent l'intégration en laboratoire de matériel « spécial ».

Niveau 3 : Fonction critique et analytique ou validation de principe.

À ce niveau, la recherche-développement active démarre. L'étape doit comprendre des études analytiques et/ou des études en laboratoire. Les activités pourraient inclure des composants qui ne sont pas encore intégrés ou représentatifs.

Niveau 2 : Concept technologique ou application déterminés.

À ce niveau, il ya le début des inventions. Une fois les principes de base observés, il s'agit d'inventer les applications pratiques. Les activités sont limitées à des études analytiques.

Niveau 1 : Observation et consignation des principes de base du concept.

À ce niveau, la recherche scientifique commence à donner lieu à la recherche appliquée et au développement. Les activités pourraient inclure des études sur les propriétés de base d'une technologie.

F. Foire aux questions

Générale

Est-ce un programme d'acquisition ou un programme de subventions et de contributions ? Qu'elle est la différence ?

On parle d'acquisition lorsque l'État achète des biens ou des services. On a normalement recours aux subventions et aux contributions pour améliorer le bien-être collectif et faire avancer la recherche et le développement en général; dans ce cas, le ministère qui effectue le paiement n'en bénéficie pas directement. Le PICC est un programme d'acquisition.

Est-ce que ce programme s'adresse seulement aux petites et moyennes entreprises?

Non, le PICC est ouvert à tous les fournisseurs canadiens. Il s'agit d'un processus d'acquisition lié à la recherche-développement soumis à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), qui prévoit que tous les fournisseurs doivent être traités de manière égale et équitable.

Est-ce que ce programme aidera mon entreprise à obtenir une attestation particulière?

Non, les attestations ne sont pas couvertes par le programme. Les exigences de santé et de sécurité doivent être respectées, et les attestations réglementaires doivent être obtenues avant la présentation de la proposition.

Procédure pour la présentation des propositions

Un soumissionnaire peut-il présenter une innovation pour les volets régulier et militaire du programme?

Non, le soumissionnaire doit choisir un seul volet (régulier ou militaire).

Un soumissionnaire peut-il sélectionner plus d'un secteur prioritaire dans la proposition?

Non, le soumissionnaire doit sélectionner seulement un secteur prioritaire. Il incombe au soumissionnaire de choisir le secteur prioritaire qui convient le mieux à l'innovation.

Un soumissionnaire qui a plus d'une innovation qui respecte un ou plusieurs des secteurs prioritaires du PICC dans les volets régulier ou militaire peut-il présenter plus d'une proposition?

Oui, mais une seule proposition par innovation. Un soumissionnaire qui a plus d'une innovation peut présenter une innovation pour le volet régulier et une autre pour le volet militaire.

Les propositions admissibles

Si ma proposition est présélectionnée, mon entreprise a-t-elle la garantie d'obtenir un contrat? Le cas échéant, dans combien de temps?

Aucune garantie de contrat n'est offerte. Par « présélectionnée », on entend que l'entreprise est admissible à recevoir un contrat si son innovation peut être jumelée avec un ministère et après négociation des modalités du contrat subséquent. Voir le document de sollicitation de l'appel de propositions pour plus de renseignements.

Niveau de maturité technologique (NMT)

Pourriez-vous préciser la signification de « prêt pour la consommation »?

« Prêt pour la consommation » signifie que l'innovation a atteint un niveau de développement où elle peut être utilisée dans un contexte opérationnel. Elle pourra être légèrement ajustée aux fins de la compatibilité technique, ou légèrement reconfigurée en fonction des exigences opérationnelles.

La proposition peut-elle comprendre la construction d'un modèle d'essai de l'innovation, qui pourra ensuite être testé par le ministère concerné?

L'innovation doit être prête pour l'essai au moment de la présentation de la proposition. Si l'innovation est encore dans une phase prématurée, qu'elle n'a pas été construite et qu'elle n'est pas prête à être livrée au ministère chargé de la mise à l'essai, elle n'est pas admissible dans le cadre du Programme.

Aspect financier

Est-ce que le PICC couvre les dépenses de commercialisation (p. ex., lancement marketing, publicité, établissement d'une base de ventes, canaux de distribution)?

Non, seuls les coûts associés à l'achat et à la mise à l'essai de l'innovation sont payés par le PICC. Tous les coûts seront défrayés conformément aux Principes des coûts contractuels, 1031-2 du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat.

Comment détermine-t-on le coût total de l'innovation?

Le coût total de l'innovation aux fins des essais doit être déterminé en additionnant les coûts directs et indirects applicables qui sont raisonnables et qui ont été engagés à juste titre pour l'exécution du projet, moins tout crédit applicable. Ces coûts doivent être déterminés conformément au système de comptabilité des coûts de l'entrepreneur accepté par le Canada et appliqué de façon uniforme tout au long du projet.

Quelle est la valeur maximale d'un contrat dans le cadre du PICC?

Le financement maximal pour tout contrat résultant de cet appel de propositions est de 500 000\$CAN pour le volet standard et de 1 000 000\$CAN pour le volet militaire (les taxes applicables, les frais de voyage et les frais de livraisons sont en sus, s'il y a lieu).

Les ministères chargé de la mise à l'essai

Comment les ministères chargés de la mise à l'essai sont-ils choisis?

TPSGC facilite le jumelage des innovations présélectionnées à un ministère chargé de la mise à l'essai. Dans la proposition, on demande au soumissionnaire d'indiquer le ministère chargé de la mise à l'essai ou la nature des activités fédérales qui conviendrait le mieux pour effectuer l'essai. Bien que tous les efforts seront faits pour trouver un ministère chargé de la mise à l'essai, il peut y avoir des innovations présélectionnées pour lesquelles aucun jumelage ne pourra être effectué avec un ministère chargé de la mise à l'essai.

Les soumissionnaires peuvent-ils entrer en communication avec d'éventuels ministères chargés de la mise à l'essai?

Oui, nous recommandons que le soumissionnaire présente ses biens ou services aux ministères potentiels puisque cette démarche augmente les possibilités de jumelage. Le soumissionnaire doit toutefois préparer sa proposition de façon indépendante.

Procédures d'évaluation et méthode de sélection

Certains des évaluateurs du Programme proviendront du secteur privé. Est-ce que cela signifie que les entreprises associées à ces évaluateurs, voire les entreprises appartenant à ces évaluateurs peuvent également soumettre des propositions?

Un examen complet des propositions sera effectué par des évaluateurs spécialisés du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI-CNRC). Des membres du secteur privé formeront le Comité de sélection des innovations (CSI), qui valide l'examen par les employés du PARI-CNRC. Tous les membres du secteur privé seront tenus de signer une entente de non-divulgaration et une déclaration en matière de conflit d'intérêts, ainsi que de traiter tous les renseignements de manière confidentielle. De plus, si un évaluateur du PARI-CNRC ou un membre du CSI se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, il lui sera interdit d'évaluer ou de valider la proposition en question.

Après l'évaluation

Combien d'entreprises seront-elles choisies?

Le jumelage initial sera fondé sur les coûts des propositions classées en tête de la liste et du financement disponible.

Quand prévoyez-vous attribuer les contrats?

Les délais pour trouver un ministère chargé de la mise à l'essai et d'octroyer un contrat peuvent varier pour plusieurs raisons, telles que la complexité du plan de l'innovation/d'essai, le nombre d'applications possibles dans les activités du gouvernement, ou le temps pour recevoir les approbations du ministère chargé de la mise à l'essai.